

**RELEVE DES DECISIONS OU AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

Séance du 17/11/2003

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)	DELIBERATION N°
Point 1: recherche 1-1 Officialisation de la liste des laboratoires relevant de l'Université Paul Sabatier (Art.25 de la loi du 26 janvier 1984. Majorité des 2/3 requise)	Adopté(e) par 0 refus de vote, 40 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)	DRRE CIG	2003/11/102
Point 2: scolarité 2-1 Modalités de contrôle des Connaissances (Sciences).	<p>Le CEVU propose d'accorder une dérogation aux règles générales (adoptées par le Conseil d'administration du 3 mars 2003) est accordée pour une année aux licences troisième année EEA parcours EEA Fondamental et BGSTU. Proposition adoptée par 1 refus de vote, 8 voix pour, 3 voix contre et 23 abstentions.</p> <p>En ce qui concerne le report des notes de contrôle terminal de la première sur la seconde session d'examen de première année, c'est la solution la plus favorable à l'étudiant qui sera retenue, à la condition que la réalisation de ces dispositions sous APOGEE soit réalisable. Le CEVU est chargé d'étudier les détails d'application et de présenter l'éventuelle solution au Conseil d'administration. Proposition adoptée par 2 refus de vote, 31 voix pour et 7 abstentions</p> <p>Par dérogation la note plancher est fixée à 8 pour les IUP, proposition adoptée par 30 pour, 8 contre et 2 abstentions. Pour tous les autres cursus, la note plancher est fixée à 6 (32 pour et 8 abstentions).</p> <p>Les modalités de contrôle des connaissances pour le secteur sciences et STAPS sont adoptées.</p>	Scolarité	2003/11/101